



Charte d'Engagement

ACADEMIE DES SPORTS

L'**Académie des Sports** est un dispositif d'excellence destiné à promouvoir la réussite scolaire et sportive des élèves. Intégrer ce programme est un **privilege**, et non un droit. Il implique un comportement exemplaire, un engagement constant et un respect strict des règles établies.

La présente charte a pour objectif de rappeler les **valeurs fondamentales** de ce dispositif, les **règles de fonctionnement** ainsi que les **sanctions prévues** en cas de non-respect. Elle doit être lue, comprise et **signée** par l'élève et ses responsables légaux.

1. Valeurs de l'Académie des Sports

Chaque élève s'engage à respecter et incarner au quotidien les valeurs suivantes :

- **Travail** : fournir les efforts nécessaires à la réussite scolaire et sportive.
- **Engagement** : être assidu, ponctuel et volontaire dans toutes les activités proposées.
- **Respect** : des adultes, des camarades, des règles, du matériel et des installations.
- **Responsabilité** : comprendre que ses actes ont des conséquences.
- **Écoute** : accueillir les conseils, remarques ou critiques constructives avec sérieux.

2. Fonctionnement du dispositif

- Les élèves bénéficient de **temps aménagés dans l'emploi du temps**, consacrés à la pratique sportive dans le cadre de l'Académie des Sports.
- Les entraînements sont assurés **par des clubs partenaires**, sur le site du collège.
- L'élève doit faire preuve d'un **comportement exemplaire** aussi bien en cours, en entraînement que dans les espaces communs du collège.

3. Suivi disciplinaire – Sanctions complémentaires

Suivi de l'élève et du code de bonne conduite.

- Cumul d'observation = mise en garde : A partir de 5 mises en garde exclusion d'une semaine avec présence obligatoire en retenue sur le temps sportif.



- Avertissement = Exclusion du dispositif pendant une semaine. Présence en retenue obligatoire sur le temps sportif. A partir de 3 avertissements, exclusion définitive du dispositif.
- Blâme = Exclusion du dispositif pendant deux semaines. Présence en retenue obligatoire sur le temps sportif. A partir de 2 blâmes, exclusion définitive du dispositif.
- Conseil de discipline = l'issue du conseil de discipline une décision sera prise sur le maintien ou l'exclusion définitive du dispositif sportif.

4. Engagement

L'ÉLÈVE s'engage :

- Respecter les valeurs préalablement citées en point 1.
- Respecter les valeurs, les règles et les horaires du dispositif.
- Être assidu, rigoureux, et adopter une attitude positive et respectueuse.
- Accepter les remarques comme un moyen de progresser.
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance.

LES PARENTS / RESPONSABLES LÉGAUX s'engagent à :

- Soutenir l'encadrement éducatif et sportif du dispositif.
- Veiller au respect des règles et aux devoirs scolaires de leur enfant.
- Participer aux rendez-vous et échanges nécessaires avec l'équipe éducative.

Signature de la Charte

Je soussigné(e), élèveen classe de

atteste avoir pris connaissance de cette charte, et **m'engage à la respecter** dans son intégralité.

Signature de l'élève :

.....

Je soussigné(e),en tant que responsable de l'élève

.....

atteste avoir pris connaissance de cette charte, et **m'engage à la respecter** dans son intégralité.

Date :